



**PROJET REGIONAL – GOUVERNANCE ET
DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES
(Don du FEM)**

**Composante 1 "Gouvernance"
Sous-composante 1.1. "Revue des systèmes de
gestion environnementale"
Référence de passation de marché : FC012**

**Termes de Référence pour l'activité « Observatoires et
indicateurs de l'environnement et du développement
durable, Maroc et Tunisie »**

27 janvier 2014

L'ACTIVITE EN BREF

L'activité « Observatoires et indicateurs de l'environnement et du développement durable, Maroc et Tunisie » vise à renforcer et développer les systèmes de suivi environnemental et de développement durable au Maroc et en Tunisie à travers les axes suivants :

- **Axe 1 Diagnostic et analyse** : Rédaction d'un rapport d'analyse de l'actuel système d'information et de comptabilité environnementales au Maroc et en Tunisie
- **Axe 2 Développement institutionnel et opérationnel** :
 - Au Maroc - Mise en place d'un dispositif d'échange au profit des Observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable
 - En Tunisie - Définition d'un plan d'actions pour le renforcement du système d'information et d'indicateurs synthétiques sur l'environnement et le développement durable et pour la mise en place d'observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable; et test de l'approche et des indicateurs synthétiques proposés
- **Axe 3 Renforcement des capacités** :
 - Programme de formation portant à la fois sur les méthodes de suivi et de production des indicateurs synthétiques proposés et sur leur utilisation dans la prise de décision
 - Visite d'étude des observatoires régionaux dans un autre pays ; OU la participation à une conférence internationale sur le thème des statistiques environnementales et de développement durable et leurs normes internationales

1 Contexte

1. Le Projet régional « Gouvernance et développement des connaissances » (don du FEM) (ReGoKo) a été élaboré afin de promouvoir l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement de l'Egypte, du Liban, du Maroc, de la Tunisie, de la Cisjordanie et de Gaza (Bénéficiaires), ainsi que de l'Algérie, de la Libye et de la Syrie (Bénéficiaires potentiels). Le projet vise à atteindre cet objectif à travers (i) la production de connaissances innovantes sur les questions environnementales, axées principalement sur des sujets liés à l'eau (ressources en eau douce, côtières et marines), et (ii) l'organisation d'ateliers, séminaires, réunions et conférences utilisant ces connaissances pour renforcer la capacité des acteurs.
2. La période de mise en œuvre du projet s'étend sur trois ans. Le projet a été déclaré effectif le 29 mars 2012 et se terminera le 30 juin 2015.
3. Le Plan Bleu est l'agence de mise en œuvre, responsable de la gestion des fonds du projet et de toutes les transactions financières connexes.
4. Dans le cadre la composante 1 *Gouvernance* du projet, le comité de pilotage du projet, le Ministère de l'Environnement marocain et l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable, sous l'autorité du Ministère Tunisien de l'Équipement et de l'Environnement, ont décidé de soutenir les Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) marocains pour le développement d'une plateforme d'échange d'information entre les partenaires concernés, au niveau local, national et régional ;

d'apporter un soutien au renforcement des capacités d'intervention et développement de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et de Développement Durable (OTEDD) et d'appuyer le développement d'indicateurs synthétiques de l'environnement et du développement durable en Tunisie.

5. En termes d'articulations entre l'activité « Observatoires et indicateurs de l'environnement et du développement durable, Maroc et Tunisie », objet des présents termes de référence, et les politiques publiques dans le domaine de l'environnement au Maroc et en Tunisie, il y a lieu d'inscrire l'activité dans le contexte d'initiatives nationales récentes, à savoir :

a. Au Maroc : La Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, nouveau cadre de référence en matière d'environnement, s'inscrit dans la stratégie de proximité et la réforme de la régionalisation. L'accès à l'information environnementale est inscrit dans les « valeurs et principes » (chapitre 2) : « L'accès à l'information environnementale détenue par toute personne doit être respecté pour assurer l'accomplissement des objectifs de la présente Charte. »

- Ainsi, l'activité « Observatoires et indicateurs de l'environnement et du développement durable » est pensée pour être mise au service de l'approche territoriale de la Stratégie de proximité pour la mise à niveau environnementale ; cette approche territoriale s'appuie sur le « renforcement des structures régionales » et la « territorialisation des programmes ». De plus, l'activité « Observatoires et indicateurs de l'environnement et du développement durable » est censée s'inscrire pleinement dans les activités nationales destinées au « renforcement de la gouvernance au niveau local pour une participation inclusive de tous les acteurs pour promouvoir l'environnement et le développement durable : autorités territoriales, société civile, secteur privé, instituts de recherche, bureaux d'étude, etc. ». Dans ce contexte, les OREDD sont identifiés a priori comme des interlocuteurs relais au niveau local.
- Le rôle principal des OREDD est « d'améliorer la connaissance de l'état de l'environnement au niveau local, d'approfondir l'analyse des interactions environnement-développement et de développer la prospective pour orienter la prise de décisions dans la perspective d'atteindre les objectifs du développement durable. » Dans ce contexte, les trois missions des OREDD sont :
 - Le suivi d'une manière permanente de l'état de l'environnement ;
 - La gestion de l'information environnementale ;
 - Le développement des outils d'aide à la prise de décision.
- Les OREDD seront chargés des activités suivantes :
 - Identification et analyse des principales problématiques de l'environnement et du développement socio-économique en se basant sur les différentes formes d'interaction entre les ressources naturelles et les activités humaines ;
 - Collecte et traitement des données nécessaires à l'illustration des problématiques identifiées ;
 - Développement d'un réseau d'acteurs pour la collecte et l'échange de données et d'informations ;
 - Définition et suivi de l'évolution des différents indicateurs de l'environnement et du développement durable de la Région ;
 - Production et diffusion des rapports sur :
 - l'état de l'environnement au niveau régional ;
 - les indicateurs régionaux du développement durable ;
 - les thématiques liées aux questions environnementales préoccupant la Région ;
 - Définition des orientations stratégiques du développement local durable et sensibilisation des acteurs pour leur intégration dans les plans de développement régional et local.

- Les OREDD constituent le prolongement de l'Observatoire National de l'Environnement déjà opérationnel. Ils sont sous la tutelle multipartite de ses membres fondateurs signataires de conventions spécifiques de leur création, en l'occurrence le Département de l'Environnement, le Conseil de la Région et la Wilaya. Ces conventions spécifient les engagements de chacune des parties mais aussi le mode de gouvernance et de gestion de ces OREDD. Les OREDD sont pilotés par des Conseils d'Evaluation et d'Orientation (CEO) composés de représentants des administrations, des collectivités locales, des institutions de formation et de recherche, du secteur privé et de la société civile. Ils s'appuient sur une approche de concertation avec tous les partenaires régionaux dans le cadre de la responsabilité environnementale commune. Ainsi, chaque OREDD anime un réseau régional de collecte et d'échange d'information environnementale.
 - 15 OREDD sont actuellement mis en place, leur degré d'opérationnalisation diffère d'un OREDD à un autre : 11 sont actuellement parfaitement opérationnels, 2 autres le seront en début de l'année 2014 (responsable déjà affecté, comités thématiques en cours de mise en place, siège en cours d'aménagement), 2 autres sont en cours d'opérationnalisation (responsable affecté, comités thématiques en cours de mise en place, négociation sur la mobilisation d'un local en cours). Il est prévu de mettre en place 16 OREDD, 1 OREDD par région (le Maroc compte 16 Collectivités Locales de rang région). Le premier OREDD a été créé en 2010, les autres ont suivi par la suite. Après deux à trois ans de fonctionnement de la plupart des OREDD créés, le moment est propice pour réaliser une revue organisationnelle et fonctionnelle de ces OREDD en vue d'identifier les rajustements nécessaires et optimiser leur fonctionnement.
- b. En Tunisie : Dans le contexte de l'établissement d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) à l'horizon 2020 et pour ce qui concerne l'axe stratégique « adaptation de la gouvernance pour une meilleure promotion du développement durable », l'activité « Observatoires et indicateurs de l'environnement et du développement durable » pourra contribuer à « renforcer les capacités des dispositifs de suivi et d'évaluation dans les domaines de l'environnement et du développement durable » et à « améliorer la circulation de l'information dans les domaines de l'environnement et du développement durable ».
- Conscient du fait que la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable est tributaire d'un suivi permanent et adéquat de l'état de l'environnement et des pressions sur les ressources naturelles, il a été initié en 1995, la mise en place de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable (OTEDD) dont l'objectif principal est de mettre à la disposition des pouvoirs publics tunisiens un outil de surveillance continue de l'état de l'environnement, de suivi d'évaluation et de reporting des indicateurs de développement durable et aussi un outil d'aide à la décision.
 - De nos jours, la conciliation entre les exigences du développement socio-économique et de la protection de l'environnement demeure de plus en plus au centre des intérêts d'où la nécessité d'adopter de nouvelles dispositions visant à garantir la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable.
 - C'est dans ce contexte, qu'il a été décidé d'entamer une réflexion sur l'évolution nécessaire de l'OTEDD d'un point de vue institutionnel et organisationnel et de le doter d'observatoires régionaux, qui serviront d'instruments de suivi de l'évolution et du développement environnemental. Cette réflexion s'inscrit pleinement dans la motivation de doter l'OTEDD d'un statut clair et à la hauteur des attentes des pouvoirs publics vis-à-vis d'une telle institution et de la

déconcentration et la décentralisation de l'action environnementale du gouvernement.

- D'un point de vue technique, la Tunisie a mené le test des indicateurs de développement durable des Nations Unies en 1998 puis ceux de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable en 1999 avec la réalisation de plusieurs études sur ce thème. Ces travaux ont porté, essentiellement, sur deux aspects, à savoir, la pertinence des indicateurs vis à vis des spécificités et problématiques tunisiennes et l'aspect technique concernant la disponibilité de l'information et la calculabilité de ces indicateurs. Il en a résulté au niveau national la mise sur pied d'une batterie d'indicateurs jugés pertinents au regard des préoccupations et du contexte socio-économique du pays. Ces indicateurs sont aujourd'hui utilisés pour la publication de rapports nationaux, régionaux et sectoriels sur l'état de l'environnement et du développement durable.
- En 2013, et dans le cadre du programme d'appui à l'accord d'association et au plan d'action (P3A) Tunisie – Union Européenne, et en se reportant à l'activité 2.2 de ce programme à savoir « Développement des outils de monitoring du développement durable », l'OTEDD a procédé à la révision de la liste des indicateurs de développement durable et ce en se basant sur la stratégie nationale de développement durable et plus précisément sur ses 9 défis. Pour cela un certain nombre d'indicateurs a été attribués à chaque défi, le nombre total des indicateurs retenus est 50 dont 15 indicateurs ont été choisis comme indicateurs phares.
- Néanmoins, l'OTEDD doit aujourd'hui faire face à certaines contraintes dans la mise en place et l'utilisation de ces indicateurs :
 - L'intégration des données entre les différents échelons géographiques, permettant de produire des indicateurs à même d'éclairer la décision au niveau national, reste perfectible ; et
 - La réflexion doit être menée afin d'enrichir le système actuel et y adosser un système de comptabilité environnementale permettant de mesurer non seulement l'état de l'environnement mais également les bénéfices et dommages économiques découlant des politiques et activités de développement mises en œuvre dans le pays.

2 Objectifs

6. Les objectifs généraux poursuivis par cette consultation sont les suivants :

- Promouvoir l'intégration de la comptabilité environnementale, préalable incontournable à l'élaboration de toute politique cohérente de développement durable, dans le système d'information environnemental marocain et tunisien ;
- Contribuer à mettre en place un système permettant d'éclairer les décideurs sur les conditions et les tendances des évolutions environnementales pour pouvoir déterminer et éventuellement rectifier l'orientation des politiques sectorielles adoptées en matière d'environnement et du développement durable ; et
- Assister le Maroc et la Tunisie pour développer leurs institutions et les partenariats avec les différents acteurs pour l'échange d'information environnementale aux différents échelons administratifs.

7. L'activité « Observatoires et indicateurs de l'environnement et du développement durable » s'inscrit dans la composante 1 *Gouvernance* du Projet régional – Gouvernance et développement des connaissances qui vise à promouvoir le dialogue, la coordination, l'intégration et la synergie entre les parties prenantes locales, nationales et régionales sur les questions environnementales.

8. Ainsi, l'activité prévoit les objectifs particuliers suivants :

a. Au Maroc :

- Assister les OREDD marocains pour développer des partenariats avec les différents acteurs pour la mise en place et le développement d'une plateforme d'échange d'information entre les partenaires concernés, au niveau local, national et régional ;
- L'analyse du fonctionnement des OREDD et la proposition d'outils d'amélioration des procédures de fonctionnement ; et
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la collecte, le partage et l'analyse des données.

b. En Tunisie :

- L'analyse du fonctionnement de l'OTEDD et la proposition de mesures à prendre pour le renforcement du développement institutionnel et organisationnel de l'OTEDD au niveau central et régional et permettant de suivre l'état de l'environnement au niveau des 24 Régions de la Tunisie à travers des indicateurs de développement durable synthétiques qui intègrent des métriques économiques, monétaires et physiques ;
- Renforcer les capacités des acteurs publiques et privés impliqués dans la collecte, le partage et l'analyse des données du nouveau système ; et
- Tester la nouvelle approche concernant les indicateurs synthétiques proposés au niveau de deux régions pilotes (proposer une région côtière et une région de l'intérieur du pays pour avoir deux cadres de travail assez différents) et définir des outils d'opérationnalisation du dit système.

c. Au niveau régional :

- L'échange d'expériences au niveau méditerranéen en matière de suivi de l'environnement et du développement durable et la mise en réseau avec les autres observatoires de l'environnement et du développement durable de la région méditerranéenne.

3 Missions et tâches

9. L'étude comprendra 7 missions, dont une mission préliminaire et une mission de suivi. Les tâches planifiées pour chaque mission se décomposent comme suit:

Mission préliminaire : réunion de lancement de l'activité au Maroc et en Tunisie

10. Des réunions seront organisées au lancement de l'activité (i) avec le Consultant et le Plan Bleu dans les bureaux du Plan Bleu, (ii) entre le Consultant et le représentant désigné de l'administration marocaine, et (iii) avec le Consultant et le représentant désigné de l'administration tunisienne. Ces réunions s'attacheront à :

- Situer l'étude au sein du projet ReGoKo et des activités conduites par l'ONEM et les OREDD au Maroc et respectivement l'OTEDD en Tunisie et leurs partenaires ;
- Introduire les principaux intervenants de l'activité et membres des instances de suivi et de pilotage et clarifier le rôle de chacun ainsi que les modalités de mise en œuvre ;
- Valider la méthodologie et le plan de travail proposés par le Consultant pour la réalisation de l'étude. Ces éléments prendront la forme d'une note de cadrage succincte (4 p. max) préparée par le Consultant ; et
- Identifier les éventuelles contraintes et points critiques de l'intervention et prévoir les mesures correspondantes.

AXE 1 : DIAGNOSTIC ET ANALYSE

Mission 1 : Rédaction d'un rapport d'analyse du système actuel d'information et de comptabilité environnementale au Maroc et en Tunisie

11. Au Maroc :

Analyse du fonctionnement de tous les OREDD Marocains (se basant sur les tâches mentionnées ci-dessous et en relation avec l'observatoire national, l'ONEM) :

- Structure/organisation et interaction avec d'autres organisations ;
- Flux d'information ; et
- Mandat

Le rapport d'analyse se basera sur les tâches suivantes :

- Revue et rapport bibliographiques de documents et d'études déjà réalisés au sujet des OREDD, afin de construire sur des éventuelles recommandations et profiter de possibles synergies ;
- Entrevues avec des acteurs clefs au Maroc : (i) élaboration d'un protocole d'évaluation précisant le périmètre thématique et fonctionnel de l'analyse ainsi que les principales questions évaluatives retenues pour l'exercice ; (ii) élaboration d'une grille d'analyse sous la forme d'une check-list destinée au diagnostic du fonctionnement de tous les OREDD ; (iii) à partir de la grille d'analyse, élaboration d'un questionnaire et d'un guide d'entretien destinés aux principaux acteurs et partenaires concernés par la production et l'utilisation de l'information environnementale au Maroc ; (iv) réalisation d'une mission au Maroc afin d'administrer le questionnaire et de mener une série d'entretiens avec les acteurs clefs identifiés précédemment. Ces entretiens seront complémentaires à la recherche bibliographique réalisée par le Consultant ; et (v) analyse et synthèse des résultats du diagnostic et formulation d'orientations et de pistes d'amélioration.
- A titre d'exemple, comparaison du système d'observatoires de l'environnement et du développement durable régionaux avec un autre pays, par exemple avec la France ;
- Proposition d'outils d'amélioration des procédures de fonctionnement ; et
- Identification de problématiques clés communes avec d'autres pays méditerranéens, afin de favoriser l'échange d'expériences, particulièrement avec la Tunisie.

Les investigations conduites dans le cadre du diagnostic devront permettre de fournir une analyse critique de l'existant en mettant en relief les forces et faiblesses du système actuel tant du point de vue de ses procédures et outils techniques que de son cadre organisationnel, de ses arrangements institutionnels ou encore des capacités des principaux acteurs impliqués dans le dispositif actuel. Ce travail accordera également une attention particulière aux niveaux local et régional et à leur articulation avec le niveau national.

L'analyse de fonctionnement sera en grande partie alimentée par le document « RAPPORT PAYS SEIS MAROC », réalisé dans le cadre de *l'Instrument européen de voisinage et de partenariat vers un système de partage d'informations sur l'environnement « SEIS »* et daté du 6 février 2013¹.

La table de matières du rapport d'analyse ainsi que les canevas des documents utilisés pour réaliser les entrevues seront à soumettre en amont pour validation avec les correspondants au Ministère et le Plan Bleu.

12. En Tunisie :

Rédaction du rapport d'analyse : Cette étape visera à diagnostiquer et évaluer les procédures et pratiques de l'OTEDD et de ses partenaires en matière de surveillance de l'environnement et du développement durable et ce, par une analyse détaillée :

- Du fonctionnement de l'OTEDD (Structure/organisation, flux d'information, mandat) ;

¹ Document disponible sur : http://enpi-seis.ew.eea.europa.eu/project-activities/country-folders/morocco/rapport-de-diagnostic-seis-maroc_06022013.pdf

- Du choix des indicateurs de l'environnement et du développement durable, des mécanismes de collecte, des partenariats avec d'autres organisations, de calcul et d'analyse, ainsi que du système de diffusion de l'information ; et
- Du système informatique de gestion des données environnementales : matériel et logiciels existants, équipements actifs et passifs du réseau, recensement des différentes données numériques, non numériques (données vectorielles, raster, données statistique, carte, plan,...) et applications sectorielles installées au niveau du Ministère et des organismes techniques, caractérisation et structuration des données collectées.

Le rapport d'analyse se basera sur les tâches suivantes :

- Réalisation d'une revue bibliographique de documents et d'études déjà réalisées sur le sujet afin de rassembler l'information, construire sur d'éventuelles recommandations et profiter des synergies possibles;
- Réalisation d'entrevues avec des acteurs clefs en Tunisie : (i) élaboration d'un protocole d'évaluation précisant le périmètre thématique et fonctionnel du diagnostic ainsi que les principales questions évaluatives retenues pour l'exercice ; (ii) élaboration d'une grille d'analyse sous la forme d'une check-list destinée au diagnostic du fonctionnement et des indicateurs et procédures de suivi de l'OTEDD ; (iii) à partir de la grille d'analyse, élaboration d'un questionnaire et d'un guide d'entretien destinés aux principaux acteurs et partenaires concernés par la production et l'utilisation de l'information environnementale en Tunisie ; (iv) réalisation d'une mission en Tunisie afin d'administrer le questionnaire et de mener une série d'entretiens avec les acteurs clefs identifiés précédemment. Ces entretiens seront complémentaires à la recherche bibliographique réalisée par le Consultant ; et (v) analyse et synthèse des résultats du diagnostic et formulation d'orientations et de pistes d'amélioration.
- Réalisation d'une analyse comparative (benchmark): A l'issue du diagnostic, le Consultant conduira une analyse comparative à deux niveaux (i) à titre d'exemple, en matière de système d'observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable avec un autre pays, par exemple avec le Maroc ; et (ii) en matière d'indicateurs de développement durable et de prise en compte des relations entre l'environnement et l'économie au niveau international. Concernant le deuxième niveau, il s'agira notamment de présenter les principaux indicateurs synthétiques utilisés à l'échelle internationale et les techniques de calcul et d'analyse de ces indicateurs. De même, les principales approches et indicateurs préconisés pour mieux rendre compte des effets de l'activité économique sur les actifs environnementaux et à l'inverse, des retombées socio-économiques des politiques environnementales, seront synthétisés et présentés à l'OTEDD. Le benchmark sera illustré par des cas concrets tirés de l'analyse d'au moins 3 pays de référence, dont un pays méditerranéen.
- Les résultats du benchmark seront croisés avec ceux du diagnostic réalisé à l'aide de la recherche bibliographique et des entrevues avec les acteurs clefs afin d'enrichir et affiner les recommandations formulées dans l'étape précédente. Il s'agira en outre d'apprécier le niveau d'alignement et d'harmonisation à consentir en Tunisie avec les bonnes pratiques et préconisations internationales.

Les investigations conduites dans le cadre du diagnostic devront permettre de fournir un rapport contenant une analyse critique de l'existant en mettant en relief les forces et faiblesses du système actuel tant du point de vue de ses procédures et outils techniques que de son cadre organisationnel, de ses arrangements institutionnels, des capacités des principaux acteurs impliqués dans le dispositif actuel ou encore du système informatique de gestion de l'information environnementale. Le diagnostic portera sur les principales phases du cycle de gestion de l'information environnementale : définition des indicateurs, calcul, collecte et traitement des données, agrégation, reporting et transmission des informations aux différents échelons géographiques, et enfin valorisation dans la prise de décision. La grille de diagnostic sera utilisée afin de faire ressortir de manière synthétique et pédagogique

les principaux points d'appui et d'amélioration du système actuel. Une méthode de notation et de représentation graphique pourra être employée à cet effet.

Ce travail accordera une attention particulière aux niveaux local et régional et à leur articulation avec le niveau national ainsi qu'au nombre et à la pertinence des indicateurs de développement durable existant, au coût de leur mise en œuvre et à leur apport effectif au suivi et à l'accompagnement des politiques publiques. Il s'efforcera notamment d'apprécier les besoins et marges de progrès concernant la définition d'indicateurs synthétiques et la prise en compte par ceux-ci de grandeurs physiques et monétaires de l'environnement dans une perspective de mesure de l'Economie Verte.

Le rapport d'analyse de l'existant profitera également à une autre activité mise en œuvre dans le cadre du projet ReGoKo, objet d'un autre marché, qui porte sur le développement d'une carte environnementale en Tunisie. Au lancement de cette activité, le consultant qui sera choisi pour le développement de la carte environnementale en Tunisie se rapprochera du consultant mandaté pour la mise en œuvre de l'activité « Observatoires et indicateurs de l'environnement et du développement durable, Maroc et Tunisie » afin d'assurer les meilleures synergies possibles entre les deux démarches et de limiter les risques de doublon.

L'analyse réalisée dans le cadre de cette mission sera en grande partie alimentée par le document « RAPPORT PAYS SEIS TUNISIE », réalisé dans le cadre de l'*Instrument européen de voisinage et de partenariat vers un système de partage d'informations sur l'environnement* « SEIS » et daté du 20 juin 2012².

La table de matières du rapport d'analyse ainsi que les canevas des documents utilisés pour réaliser les entretiens seront à soumettre en amont pour validation avec les correspondants au Ministère et le Plan Bleu.

13. Au niveau régional :

- Etablissement d'un répertoire listant les observatoires de l'environnement et du développement durable existants dans d'autres pays méditerranéens.
- Dans le cadre d'un partage d'expériences au niveau régional méditerranéen, cette étape vise également à identifier des problématiques clés communes avec des pays méditerranéens en matière de suivi de l'environnement et du développement durable ainsi que les bonnes pratiques.

AXE 2 : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL

Mission 2 : Au Maroc - Mise en place d'un dispositif d'échange au profit des OREDD

14. Développer et mettre en place une plateforme informatique d'échange et de partage d'information entre les OREDD et leurs partenaires (Réseautage, Newsletters, Bourse de bonnes pratiques...), visant à formaliser le réseautage entre les OREDD et avec l'ONEM :

a. Préparation du développement de l'outil informatique:

- L'objectif principal de la plateforme sera de formaliser et systématiser le partage d'informations environnementales, qui se fait actuellement de manière informelle, entre les OREDD, avec l'ONEM, avec d'autres institutions gouvernementales sectorielles, avec le grand public et avec d'autres

² Document disponible sur :

- observatoires de l'environnement et du développement durable dans la région méditerranéenne et de capitaliser les connaissances générées et échangées ;
- Traduction des conclusions et recommandations de la mission 1 en besoins de développement de l'outil informatique.
 - Réunion d'identification des besoins de la plateforme avec les autorités marocaines aboutissant à l'établissement du cahier des charges, à valider par le Plan Bleu. Le Consultant s'assurera que le cahier de charges prendra en compte non seulement les besoins de communication entre les OREDD et avec l'ONEM mais aussi l'accessibilité aux informations environnementales pour des institutions gouvernementales sectorielles, le grand public et des observatoires de l'environnement et du développement durable dans toute la région méditerranéenne. Le Consultant veillera également à ce que le cahier de charge comprenne un organigramme du flux de l'information environnementale qui prendra en compte des éventuelles plateformes d'information déjà existantes, afin d'éviter des redondances.
- b. Réalisation de l'outil informatique (tâche mise en œuvre sous un autre contrat de consultant, par un développeur web):
- Le développement de l'outil informatique sera réalisé sous un autre contrat de consultant. Le prestataire qui développera la plateforme informatique sera identifié une fois que le cahier de charges de la plateforme sera validé (voir ci-dessus (3)b)a.), selon les règles de passation de marché de la Banque mondiale « *Directives Sélection et Emploi de Consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID* », datées de janvier 2011. C'est le Plan Bleu qui sera responsable du recrutement du développeur web.
- c. Mise en place/ alimentation de l'outil informatique
- Coordination entre les autorités marocaines et le développeur web qui réalise l'outil informatique ;
 - Réalisation de tests de l'outil informatique ;
 - Soutien aux autorités marocaines pour alimenter la plateforme avec des informations de base ;
 - Effectuer la recette de la plateforme informatique et s'assurer que la plateforme soit auto-gérable par les autorités marocaines (livraison d'un guide d'utilisation rédigé par le développeur web, et liaison avec le webmaster du site du Ministère sur lequel la plateforme sera hébergée).
- Lors de la réalisation de cette mission, le Consultant explorera des possibles opportunités de bénéficier des expériences et avancements du projet européen *Shared Environmental Information System (SEIS)* afin de privilégier les échanges entre les deux initiatives et d'éviter des redondances.
- d. Atelier de restitution au profit des observatoires :
- Organisation et animation d'un atelier de restitution des résultats de la mission 1 et pour la présentation et l'adoption de la plateforme développée à la mission 2 à Rabat. Le Consultant sera responsable de l'organisation, y compris la logistique et l'animation de l'atelier.

Mission 3 : En Tunisie - Définition d'un plan d'actions pour le renforcement du système d'information sur l'environnement et le développement durable en Tunisie

15. Sur la base des conclusions et recommandations de la Mission 1, le Consultant s'attachera à **proposer un modèle d'approche intégrée** permettant d'accompagner l'OTEDD dans la mise en place d'une structure réorganisée comprenant des observatoires régionaux.

- a. Dans le cadre de l'accompagnement pour la mise en place d'une structure réorganisée avec des observatoires régionaux :
 - Proposition de la structuration, des missions et des objectifs des observatoires régionaux, et des modes de gouvernance et de collaboration avec l'observatoire national et les observatoires régionaux entre eux ; et
 - Identification des besoins et mesures qui permettent aux observatoires de répondre aux objectifs et missions identifiés (y compris les besoins humains, les moyens logistiques, les besoins en moyens de communication, les besoins en renforcement des capacités,...).
 - b. En matière d'indicateurs de l'environnement et du développement durable :
 - Définition des principes conducteurs, des objectifs, des modalités et des champs d'applications des aménagements et améliorations à apporter au système d'information environnemental actuel, afin de rendre les procédures de collecte, de calcul et de suivi des indicateurs plus robustes.
 - Le Consultant accordera dans sa réflexion une place particulière aux niveaux local et régional de certains indicateurs en fonction des problématiques spécifiques de la dimension géographique, de l'interdépendance des territoires pour le cas de ressources naturelles partagées et de la pollution et proposera à cette échelle un modèle permettant de produire, répertorier, organiser, gérer et fournir des données et des informations pertinentes. Il s'attachera notamment à définir :
 - Le rôle des indicateurs dans le cadre de la comptabilité nationale (comptabilité des actifs naturels, flux et stocks) ;
 - Les procédures de collecte, de calcul et de partage des données (format, fréquence, etc.) ;
 - Le partage des rôles et responsabilités entre acteurs impliqués ;
 - Les outils techniques et les applications informatiques nécessaires (guides méthodologiques, outils SIG, logiciels, plateformes numériques, etc.) ; et
 - Les partenariats institutionnels à mettre en place.
16. Le projet d'approche intégrée pour le renforcement du système d'information sur l'environnement et le développement durable en Tunisie sera présenté et discuté lors d'un **atelier de restitution et discussion des résultats** des précédentes missions, que le Consultant organisera et animera. L'atelier aboutira à la **rédaction d'un plan d'action** afin de détailler les modalités de mise en œuvre des propositions, les principales activités à réaliser, leurs échéances, leurs coûts, etc.
17. Ce plan d'actions s'accompagnera d'un **manuel de procédures** décrivant (i) le *modus operandi* des observatoires régionaux en lien avec l'observatoire national et (ii) les modalités de reporting des indicateurs de l'environnement et du développement durable au niveau régional et national en fonction des usages et publics ciblés.
18. Cette étape fera l'objet d'au moins 2 missions en Tunisie et sera élaborée en mobilisant un groupe de travail animé par l'OTEDD. Ce groupe réunira des représentants de différentes parties prenantes qui seront identifiés lors de la réunion de lancement.

Mission 4 : En Tunisie -Test de l'approche et des indicateurs synthétiques proposés

19. L'activité prévoira une phase de test des indicateurs et de leurs modalités de mise en œuvre au sein des systèmes régionaux d'information sur l'environnement et le développement durable. Ces tests seront réalisés au niveau de 2 régions pilotes et permettront de faire participer les acteurs concernés à l'amélioration de l'approche préconisée et de fournir des retours d'expérience utiles.

20. Les tests porteront notamment sur la robustesse des outils et indicateurs proposés, leur facilité de calcul, d'utilisation et d'exploitation, la qualité et la fiabilité des résultats obtenus, l'efficacité des plateformes et protocoles d'échange mis en place entre institutions, etc. Les tests seront réalisés par les services de l'OTEDD et les institutions tunisiennes concernées et bénéficieront de l'assistance méthodologique et technique du Consultant.
21. Les résultats des tests seront capitalisés et permettront de corriger le modèle et les outils proposés à l'issue des missions précédentes. A l'issue des tests, le Consultant rédigera une synthèse des différentes missions menées en Tunisie et intégrera les résultats des différentes étapes dans un seul document.

AXE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES

Mission 5 : Accompagnement et renforcement des capacités des services des observatoires de l'environnement et du développement durable au Maroc et en Tunisie et de leurs partenaires clefs

Au Maroc et en Tunisie :

22. Pour être mises en œuvre de manière optimale et durable, les innovations et propositions portées par les étapes précédentes de cette activité devront s'accompagner de mesures visant le renforcement des capacités des observatoires de l'environnement et du développement durable et des autres acteurs clefs du système d'information environnemental au Maroc et en Tunisie. Il s'agira notamment d'assurer le perfectionnement des capacités en matière de suivi des indicateurs environnementaux et du développement durable et plus particulièrement l'utilisation du système d'information géographique pour le calcul de certains indicateurs spécifiques.
23. Le Consultant aura donc en charge de :
 - Evaluer et prioriser les besoins en renforcement de capacités des différents groupes d'acteurs ciblés (décideurs institutionnels et économiques, agents techniques des observatoires et de ses partenaires, élus régionaux et locaux, acteurs privés, etc.) ;
 - Concevoir un **programme de formation** portant à la fois sur les méthodes de suivi et de production des indicateurs synthétiques proposés et sur leur utilisation dans la prise de décision ;
 - Elaborer les contenus et supports pédagogiques correspondants ; et
 - Mettre en œuvre le programme via l'organisation et la réalisation d'un atelier de formation en Tunisie et/ou au Maroc (30 personnes environ, à confirmer), y compris sa logistique.Le Consultant refacturera les coûts des ateliers au Plan Bleu. Les participants des ateliers rempliront des formulaires d'évaluation spécifiques au projet (formulaire fourni par le Plan Bleu).
Le Consultant proposera un programme de formation plus détaillé dans son offre technique.
24. De plus, et dans le cadre du partage d'expériences au niveau international, le Consultant aura en charge d'organiser **une visite d'étude des observatoires régionaux dans un autre pays**, par exemple en France ; **OU la participation à une conférence internationale sur le thème des statistiques environnementales et de développement durable et leurs normes internationales**.
 - Le Consultant proposera au Plan Bleu des options de visite d'étude/ conférences internationales sur le thème des statistiques environnementales et de développement durable et leurs normes internationales. Le choix de l'évènement se fera en coordination entre le Consultant, les autorités marocaines et tunisiennes et le Plan Bleu ;
 - Le Consultant se chargera d'obtenir la liste des participants marocains et tunisiens à la visite d'étude/ conférence internationale auprès des autorités marocaines et tunisiennes ;

- Une fois la visite d'étude/ la conférence internationale identifiée, le Consultant coordonnera les autres aspects logistiques, y compris la réservation d'hôtel(s), le transport et les repas, si besoin en coopération avec une agence événementielle.
- Dans le cas d'une visite d'étude, le Consultant composera le programme de la visite (à valider par le Plan Bleu), assurera la liaison avec le(s) observatoire(s) à visiter et accompagnera la/les visite(s) ;
- Dans le cas d'une participation à une conférence internationale sur le thème des statistiques environnementales et de développement durable et leurs normes internationales, le Consultant assurera la coordination avec l'organisateur de la conférence et avec les participants, y compris – dans la mesure du possible – l'inscription des participants à l'évènement.
- Le Consultant fournira également :
 - a) Un compte-rendu de la visite d'étude/ de la conférence, illustré avec des photos ;
 - b) Les fiches d'évaluation spécifiques du projet, rempli par les participants ainsi qu'une fiche récapitulative des évaluations (le canevas sera fourni par le Plan Bleu).

Mission de suivi : Au Maroc et en Tunisie

25. Assurer le suivi des activités au sein de l'administration marocaine et l'administration tunisienne par le soutien à la mise en place d'un groupe de travail « permanent ».
26. Rédiger un rapport final résumant les principaux résultats et recommandations de l'activité « Observatoires et indicateurs de l'environnement et du développement durable, Maroc et Tunisie » sur 5-10 pages, dans une perspective de partage d'expériences au niveau méditerranéen. Fournir ce rapport en français avec une traduction en anglais et en arabe, afin qu'il puisse être diffusé auprès des autres pays méditerranéens.
27. Dans son offre technique, le consultant intégrera une proposition de méthodologie de monitoring et évaluation, qui permettra de mesurer les résultats de l'activité.

4 Données et documents à fournir par le client (Plan Bleu)

28. Le Client aura la responsabilité de fournir les données et documents suivants :
 - a) Le document d'évaluation du Projet régional – gouvernance et développement des connaissances ainsi que le Manuel d'Exécution du projet ;
 - b) La Charte Nationale Marocaine de l'Environnement et du Développement Durable ;
 - c) La Stratégie de proximité pour la mise à niveau environnementale du Maroc ; et
 - d) Tout autre document disponible en lien avec l'activité.
 - e) Stratégie Nationale Tunisienne du Développement Durable ;
 - f) Rapport du test tunisien des indicateurs du Développement Durable des Nations Unies ;
 - g) Liste des indicateurs clés sur laquelle travaille l'OTEDD et qui a été établi dans le cadre du projet P3A ;
 - h) Rapports sur les IDD nationaux et régionaux ;
 - i) Rapports sur l'état de l'environnement nationaux et régionaux ; et
 - j) Tout autre document disponible en lien avec l'activité.

5 Modalités, livrables et durée

29. La Mission 1 démarrera de préférence au début du mois d'avril 2014. L'étude devra être achevée intégralement en janvier 2015. Le tableau ci-dessous indique le calendrier approximatif de l'étude.

Date indicative	04/ 2014	04-06/2014	06-12/2014	06-09/2014	10/2014	04-12/2014	01/2015
Mission	Mission préliminaire	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Mission 5	Mission de suivi

<u>Date</u>	<u>Mission</u>	<u>Livrable</u>
Début juin 2014	Mission préliminaire	Maroc et Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> - Plan de travail - Note de cadrage - Compte-rendu des réunions de lancement.
Juin 2014	Mission 1	Maroc et Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> - Table de matières des rapports d'analyse - Revue bibliographique (Maroc et Tunisie) - Canevas de documents relatifs aux entretiens (Maroc et Tunisie) : <ul style="list-style-type: none"> o Protocole d'évaluation o Grille d'analyse o Questionnaire et guide d'entretien
Juin/Juillet 2014	Mission 1	Maroc : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse provisoire, y compris la revue bibliographique et l'analyse et la synthèse des résultats des entretiens Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse provisoire, y compris la revue bibliographique et l'analyse et la synthèse des résultats des entretiens et les résultats de l'étude comparative (benchmark) Régional : <ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des observatoires de l'environnement et du développement durable méditerranéens - Identification de problématiques clefs communes et de bonnes pratiques
Juillet 2014	Mission 1	Maroc et Tunisie: <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse/ de diagnostic final
Août 2014	Mission 2	Maroc : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du cahier de charges pour le développement de la plateforme d'échange d'information
Février 2015	Mission 2	Maroc : <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu des tests effectués à la finalisation de la plateforme - Compte-rendu des actions menées afin d'alimenter la plateforme - Compte-rendu de la recette de la plateforme livrée par le développeur web - Atelier* de restitution au profit des observatoires : synthèse de l'atelier, liste de participants signée, feuilles d'évaluation remplies par les participants
Fin août-novembre 2014	Mission 3	Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> - Projet de modèle d'approche intégrée : accompagner l'OTEDD dans la mise en place d'une structure réorganisée avec des observatoires régionaux. - Atelier* de restitution et discussion des résultats

		<ul style="list-style-type: none"> - Modèle final d'approche intégrée - Plan d'action - Manuel de procédures
Décembre 2014	Mission 4	Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> - Plan de travail détaillé du test
Décembre 2014	Mission 4	Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du test dans deux régions pilotes, avec rapport du test - Rapport de synthèse des étapes menées en Tunisie
Janvier 2015	Mission 5	Maroc et Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> - Préparation et réalisation du programme de formation* : fournir la liste de présence signée et les questionnaires remplis avec leur tableau récapitulatif ; fournir le compte-rendu des ateliers.
Juin 2014 – février 2015	Mission 5	Maroc et Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du voyage d'étude*/ de la participation à une conférence internationale* sur le thème des statistiques environnementales et de développement durable : <ul style="list-style-type: none"> o propositions de visite d'étude/ conférence o liste des participants et liste de présence signée ; o programme de la visite d'étude ; o si possible, effectuer l'inscription des participants à la conférence.
Mars 2015	Mission de suivi	Maroc et Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu de la première réunion du groupe de travail « permanent » au Maroc et en Tunisie et fournir le rapport de résultats et recommandations en français, anglais et arabe - Synthèse finale (moins de 10 pages) en français, arabe et anglais.

* Tous les ateliers, formations, visites d'études etc. mentionnées dans ces termes de référence seront organisés et animés par le Consultant. Ceci comprend :

- la préparation des invitations, des listes de participants, des programmes des événements ;
- la prise en charge des participants (si besoin réservation d'hôtel, achat ou remboursement de leurs titres de transport, distribution d'indemnités journalières, etc.) ;
- la logistique sur place : réservation d'une salle, du matériel de projection, fournitures nécessaires, restauration, accueil des participants, etc. ;
- la préparation du contenu et des supports des événements : présentations, imprimés, etc. ;
- l'animation des événements ;
- la distribution et la collecte des feuilles d'évaluation à remplir par les participants ; et
- le suivi des événements : compte-rendu et/ou rapport de synthèse.

Dans son offre financière, le Consultant budgétisera les éléments mentionnés ci-dessus afin de donner une estimation du coût lié. Toutefois, ces éléments ne seront pas pris en compte lors de l'évaluation des offres financières qui sera réalisée par le Plan Bleu dans le cadre du processus de passation de marché.

30. Les tâches, missions et livrables de cette consultation seront réalisés par un cabinet de conseil, bureau d'étude ou consortium de consultants.

31. Tous les livrables indiqués dans le tableau ci-dessous devront être transmis au Plan Bleu en langue française. Les livrables devront être approuvés par le point focal de l'activité respectivement au Maroc et en Tunisie avant d'être validés par le Plan Bleu. Le Plan Bleu porte la responsabilité de la validation finale des livrables. Les livrables finaux de cette consultation seront publiés sur les sites web du projet ReGoKo et de la Banque mondiale.

32. La durée prévisionnelle de la consultation est de 165 jours, divisée comme suit (la durée pour chaque tâche est indicative et peut dévier de ce planning en fonction des priorités identifiées ultérieurement) :

ref	Titre du livrable	Durée (jours)			
		MA	TN	Trans versal	Total
Mission préliminaire: Lancement de l'étude, Maroc et Tunisie					
0 (a)	Préparation de la note de cadrage et du plan de travail de l'étude	1	1	1	
0 (b)	Participation aux réunions de lancement	0.5	0.5	1	
0 (c)	Finalisation et validation de la note de cadrage et du plan de travail	0.5	0.5	1	
<i>Sous-total</i>		2	2	3	7
Mission 1 : Rédaction d'un rapport d'analyse du système actuel d'information et de comptabilité environnementales au Maroc et en Tunisie					
1 (a)	MA : Revue bibliographique	3			
1 (b)	MA : Analyse du fonctionnement des OREDD, y compris entretiens avec acteurs marocains	15			
1 (c)	MA : à titre d'exemple, comparaison avec un autre pays	2			
1 (d)	MA : Proposition d'outils d'amélioration des procédures	3			
1 (e)	TN : Revue bibliographique		3		
1 (f)	TN : Analyse du fonctionnement de l'OTEDD et évaluation des outils, procédures et indicateurs de suivi environnemental existants, y compris entretiens avec acteurs tunisiens		18		
1 (g)	TN : Réalisation d'une analyse comparative internationale (benchmark) et, à titre d'exemple, comparaison avec un autre pays,		4	5	
1 (h)	Régional : Inventaires des Observatoires de l'environnement et du développement durable en Méditerranée et			3	
1 (i)	Régional : Identification de problématiques clés méditerranéennes et des bonnes pratiques			2	
<i>Sous-total</i>		23	25	10	57
Mission 2 : Au Maroc - Mise en place d'un dispositif d'échange au profit des OREDD					
2 (a)	Préparation du développement de l'outil informatique	9			
2 (b)	Mise en place/ alimentation de l'outil informatique	6			
2 (c)	Atelier de restitution au profit des observatoires*	3			
<i>Sous-total</i>		18			18
Mission 3 : En Tunisie - Définition d'un plan d'actions pour le renforcement du système d'information sur l'environnement et le développement durable en Tunisie					
3 (a)	Proposition d'un modèle d'approche intégrée : accompagner l'OTEDD dans la mise en place d'une structure réorganisée.		18		
3 (b)	Organisation et animation de l'atelier de discussion de résultats préliminaires en vue de préparer le plan d'action*		2		
3 (c)	Rédaction du plan d'actions comprenant un manuel de procédure		20		
<i>Sous-total</i>			40		40

Mission 4 : En Tunisie -Test de l'approche et des indicateurs synthétiques proposés					
4 (1)	Préparation et organisation de la phase de test		3		
4 (2)	Réalisation du test dans 2 régions pilotes		5		
4 (3)	Rapport du test et capitalisation		2		
4 (4)	Synthèse finale des étapes précédentes menées en Tunisie		2		
<i>Sous-total</i>			12		12
Mission 5 : Accompagnement et renforcement des capacités des services des observatoires de l'environnement et du développement durable au Maroc et en Tunisie et de leurs partenaires clefs					
5 (a)	Evaluation et priorisation des besoins en formation	1.5	1.5	1	
5 (b)	Conception des modules de formation			6	
5 (c)	Organisation d'un atelier de formation au Maroc et/ou en Tunisie et rapport de formation*			6	
5 (d)	Organisation et animation d'une visite étude/ participation à une conférence internationale et rapport*			8	
<i>Sous-total</i>		1.5	1.5	21	24
Mission de suivi : Au Maroc et en Tunisie					
6 (a)	Soutien à la mise en place d'un groupe de travail permanent	1.5	1.5		
6 (b)	Fournir un rapport final résumant les principaux résultats et recommandations de l'Activité Observatoires sur moins que 10 pages, en français, arabe et anglais			3	
<i>Sous-total</i>		1.5	1.5	3	6
TOTAL		46	82	37	165

* Tous les ateliers, formations, visites d'études etc. mentionnées dans ces termes de référence seront organisés et animés par le Consultant. Ceci comprend :

- la préparation des invitations, des listes de participants, des programmes des événements ;
- la prise en charge des participants (si besoin réservation d'hôtel, achat ou remboursement de leurs titres de transport, distribution d'indemnités journalières, etc.) ;
- la logistique sur place : réservation d'une salle, du matériel de projection, fournitures nécessaires, restauration, etc. ;
- la préparation du contenu et des supports des événements : présentations, imprimés, etc. ;
- l'animation des événements ;
- La distribution et la collecte des feuilles d'évaluation remplies par les participants ; et
- le suivi des événements : compte-rendu et/ou rapport de synthèse.

6 Qualifications du Consultant

Profil général de l'entreprise :

33. L'entreprise doit avoir une expérience avérée dans la mise en place de systèmes d'information, de statistiques nationales et de comptabilités environnementales dans la région méditerranéenne et de préférence au Maroc et en Tunisie. Elle maîtrise les concepts, outils et méthodes de l'économie de l'environnement.

34. De plus, il sera souhaitable que l'équipe réunisse les compétences suivantes :

- a. Expertise en économie de l'environnement et comptabilité environnementale ;

- b. Evaluation et conception de système de comptabilité nationale environnementale ;
- c. Conception et mise en œuvre d'instruments de mesure économique du développement durable et analyses économiques appliqués à la préservation de l'environnement ;
- d. Conception, mise en place et gestion de systèmes d'information et bases de données complexes, y compris SIG ;
- e. Développement d'outils collaboratifs et de plateforme d'échange (inter- et intranet) ; et
- f. Connaissances en développement web.

Personnel exigé :

35. Les compétences en coordination et les capacités d'un travail en équipe sont essentielles pour une bonne exécution de la consultation. Ainsi, pour obtenir les produits cités ci-dessus, le personnel suivant est requis, a minima :

- a. Un chef de projet, expert en statistiques de l'environnement et du développement durable :
 - i. Diplômes: Master ou doctorat dans un domaine lié (exemple : sciences de l'environnement, géographie, économie, sciences ...)
 - ii. Domaine(s) d'expertise : Gestion de projets, développement durable, comptabilité environnementale, notions de développement web. De préférence : Conception et mise en œuvre de système d'observation et de suivi de l'environnement et du développement durable, conception d'indicateurs, de tableaux de bord et de statistiques environnementales ;
 - iii. Années d'expérience professionnelle en général : 10 années ;
 - iv. Années d'expérience professionnelle dans le(s) domaine(s) requis : 7 années ;
 - v. Références pertinentes en matière de projets réalisés et/ou publications ;
 - vi. Expérience dans des projets similaires dans les pays du Sud de la Méditerranée ;
 - vii. Langues requises : français. L'arabe et l'anglais seront un plus.
- b. Consultant spécialiste Maroc:
 - i. Diplôme : Maîtrise, master ou équivalent en économie, sciences de l'environnement ou autre spécialisation pertinente dans le cadre de cette consultation ;
 - ii. Domaine(s) d'expertise, national, régional, international : développement, statistiques et comptabilité environnementales, développement durable ;
 - iii. Années d'expérience professionnelle en général : 10 ans ;
 - iv. Années d'expérience professionnelle dans le(s) domaine(s) requis : 5 ans ;
 - v. Expérience dans des projets similaires dans les pays du Sud de la Méditerranée et, en particulier, connaissance du contexte Marocain ;
 - vi. Expérience dans l'organisation et l'animation d'ateliers de travail multi-acteurs.
- c. Consultant spécialiste Tunisie:
 - i. Diplôme : Maîtrise, master ou équivalent en économie, sciences de l'environnement ou autre spécialisation pertinente dans le cadre de cette consultation ;
 - ii. Domaine(s) d'expertise, national, régional, international : développement, statistiques et comptabilité environnementales, développement durable ;
 - iii. Années d'expérience professionnelle en général : 10 ans ;

- iv. Années d'expérience professionnelle dans le(s) domaine(s) requis : 5 ans ;
- v. Expérience dans des projets similaires dans les pays du Sud de la Méditerranée et, en particulier, connaissance du contexte Tunisien ;
- vi. Expérience dans l'organisation et l'animation d'ateliers de travail multi-acteurs.

36. Langues requises:

- a. Personnel: Français. Arabe désirable.
- b. Rapports: Français. Résumé arabe et anglais désirable.